

Particuliers

Déclaration d'appel au civil (sans représentation obligatoire) (Formulaire 15774*02)

[Accéder au Formulaire – Cerfa 15774*02 \(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15774.do\)](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15774.do)

Permet de faire appel pour une procédure civile sans représentation obligatoire.

Votre déclaration est à adresser à la **cour d'appel** ou en cas de tutelle au tribunal judiciaire.